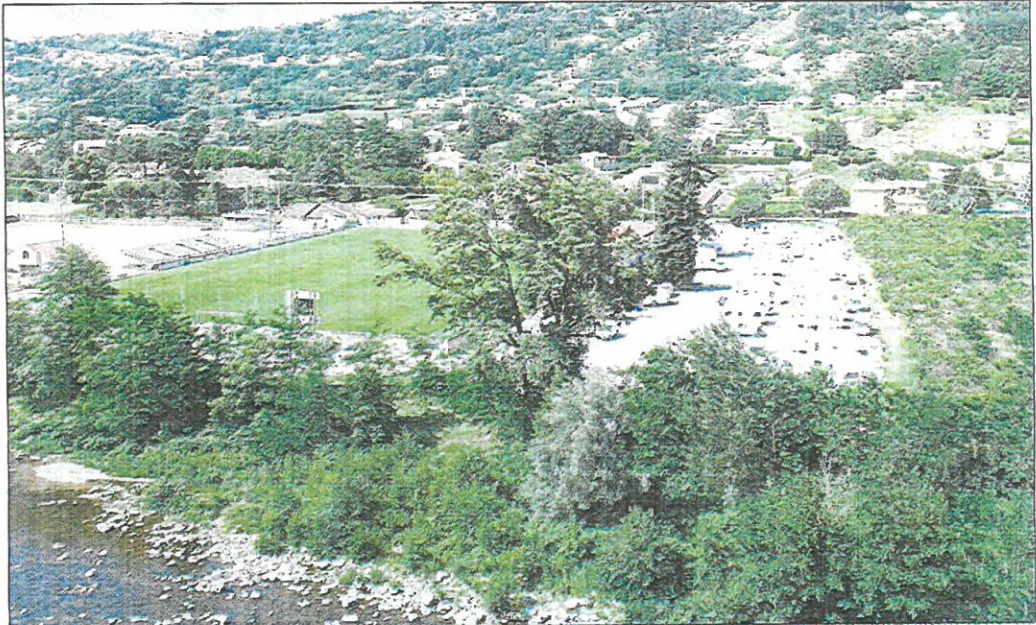


AUBENAS - UCEL Gens du voyage

Pour une aire de grand passage

L'installation d'une quarantaine de caravanes de gens du voyage à Dugradus et la mobilisation de plusieurs élus ucellois remettent sur le devant de la scène l'urgence de la création d'une aire d'accueil, voire d'une aire de grand passage dans le bassin albenassien.

Ils sont arrivés vendredi 11 juin dans la journée. Leur objectif, s'installer sur le parking du stade à Dugradus. A l'entrée, ils se sont heurtés à plusieurs élus ucellois et aux forces de l'ordre. La famille Flores et ses 40 caravanes sont des gens du voyage. Arrivés de Sisteron, ils souhaitaient s'installer à Ucel pour 15 jours. Après plusieurs heures de discussion tendue, les maires d'Aubenas et d'Ucel ont finalement reçu à 17h10 un mail de la préfecture, leur demandant de bien vouloir "faire preuve de bienveillance en facilitant l'accès de ce groupe au stade Dugradus, afin que cette communauté puisse y séjourner dans des conditions sanitaires acceptables". Les Flores se sont donc installés sur ce parking où depuis 30 ans les gens du voyage font escale et où eux-mêmes se sont déjà arrêtés. Installés vaillamment, dans des conditions sanitaires limite, aux dires des riverains un peu fatigués de cette cohabitation fréquente. Sans compter que le parking est en zone inondable. Et est régulièrement inondé. En 1992, il était entièrement sous les eaux.



Depuis 30 ans, le parking du stade albenassien Georges Marquand à Dugradus (Ucel) accueille régulièrement les gens du voyage.

Une obligation pour les communes

Depuis le 5 juillet 2000, une loi impose aux départements un schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage. Ce schéma a été réalisé en décembre 2003 pour l'Ardèche. Il prévoyait l'instauration de neuf sites où seraient installées des aires d'accueil pour un total de 165 places. En octobre 2009, lors du congrès des maires, le préfet tapait du poing sur la table en faisant remarquer que seuls deux des neuf sites avaient été réalisés, au Teil et à la Voultre pour un total de 32 places. Autres sites identifiés où les projets tardaient à voir le jour : Annonay, Saint-Péray/Guilherand, Tourmon, Bourg, Privas et ... Aubenas.

Un nouveau schéma départemental est aujourd'hui en cours de réalisation. La loi stipule par ailleurs que le préfet peut mettre en demeure les communes de

réaliser les aires et peut se substituer à elles pour les faire réaliser à la charge des collectivités. Le préfet ardéchois Amaury de Saint-Quentin expliquait en avril 2010 ne pas vouloir en arriver là.

De fait, plusieurs projets communaux sont dans les tuyaux. En début d'année, Jean-Pierre Constant annonçait en conseil municipal l'avancée du projet albenassien et la création d'une aire d'accueil de 25 places d'ici quelques années.

Une nouvelle qui ne suffit pas à rassurer élus et riverains d'Ucel où se situe le stade Georges Marquand. Car pour eux, c'est une aire de grand passage qu'il faudrait créer. Jacques Boyer, élu ucellois et riverain du stade l'explique de concert avec le chef de la famille Flores. Ce type d'aire permet d'accueillir les groupes les plus importants qui circulent ensemble et peuvent atteindre 200 caravanes environ.

M. Flores l'explique : "nous envoyons des lettres pour prévenir la préfecture et la commune que nous allons arriver. C'est toujours plus compliqué quand il n'y a pas d'aire d'accueil même si en Ardèche, la préfecture et la mairie d'Aubenas dans ce cas-là, nous facilitent bien les choses. Nous ne demandons pas la charité, nous paierons ce que nous avons consommé comme eau et électricité. Mais ce qu'il faudrait, c'est une aire de grand passage, les 25 places d'Aubenas ne suffiront pas. Mais vous n'allez pas le faire tout seul".

Pourquoi pas vers l'aérodrome ?

Jacques Boyer ne peut qu'acquiescer. Une aire de grand passage est plus simple à réaliser qu'une aire d'accueil, l'infrastructure est plus légère : un point d'eau et d'électricité suffisent là où sur l'aire d'accueil, des blocs sanitaires, par exemple, sont obligatoires. Encore faut-il trouver le terrain. "Pourquoi pas vers l'aérodrome ?", interroge l'adjoint ucellois. "il y a de l'espace, elle serait ni trop près, ni trop loin des communes". Aussi Jacques Boyer essaie-t-il de mobiliser les intercommunalités riveraines pour que cette aire soit réalisée à plusieurs. Contact devrait être pris avec le Vinobre, le Pays d'Au-



Jacques Boyer, élu ucellois rappelle que le parking où s'installent les gens du voyage est en zone inondable.

benas Vals et Berg et Coiron.

"Pas la compétence des intercommunalités"

Et déjà l'initiative semble mal partie. Du côté de la CCPAV, le président Jean-Yves Meyer rappelle que l'accueil des gens du voyage ne relève pas de la compétence des intercommunalités. Et que le sous-préfet précédent, Sylvain Humbert avait déjà tenté, sans succès, de rassembler les intercommunalités sur le

même projet.

Le problème reste donc posé. L'aire d'accueil d'Aubenas et ses 25 places n'en résoudra qu'une partie. Reste à voir ce que le schéma départemental en cours de révision préconisera, aucune aire de grand passage n'était prévue dans le premier.

En attendant, la famille Flores partira la semaine prochaine pour une destination que "seul le bon dieu connaît".

P. F.

Ce que dit la loi

Toutes les communes de plus de 5000 habitants figurent dans le schéma départemental. Plusieurs cas de figures pour réaliser leur aire : soit par les communes elles-mêmes, soit par les intercommunalités dans le cadre d'un transfert de compétences, soit en convention avec d'autres communes. Aubenas a choisi de réaliser et de gérer la sienne elle-même. En tout état de cause, au nom de la liberté "d'aller et de venir", les communes qui n'ont pas ou pas encore d'aire d'accueil permanente ont "l'obligation de permettre la halte des gens du voyage sur des terrains qu'elles leur indiquent pendant une période minimum".